

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS

dans votre commune



## ACCEPTÉ (DANS LA LIMITE DE 2M<sup>3</sup>)

Ferraille, tapis, tentures, petits objets divers (balais, peluche, jouets, parasol), planche, objet en plastique, vaisselle...  
Radiateur non électrique, vélo, revêtement de sol...

Le mobilier et la literie sont acceptés.  
Toutefois si vous les déposez dans les déchetteries possédant la filière éco- mobilier vous leur donnerez une seconde vie !

**Pensez au don  
ou à aller en déchetterie  
pour une meilleure valorisation  
de vos encombrants**



## NON ACCEPTÉ

### ✗ DÉCHETS VALORISABLES

Tous les appareils électriques et électroniques (les DEEE) : ils sont à déposer en déchetterie ou dans les bornes mises à votre disposition dans les grandes surfaces.  
Les textiles d'habillement ; les livres ; les déchets verts

### ✗ ORDURES MÉNAGÈRES

Gravats, faïence (lavabo, bidet, carrelage, bac de douche...) déblais, huiles, déchets inflammables, pneumatiques, déchets de soins, batterie, huile de vidange, pot de peinture...

### ✗ OBJETS DE PLUS DE 60 KG

✗ DÉCHETS TOXIQUES ET DANGEREUX  
Amiante...



TOUTES LES INFOS SUR  
[WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR](http://WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR)